

Séance du 26 mars 2024

N° 2024.03.07

Objet : FINANCES – Budget général – Affectation des résultats 2023

**Date de Convocation** Le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le treize mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.  
Le 13 mars 2024

**Nombre de conseillers** **Etaient présents :**  
M. Laurent RICHARD, Maire,  
En exercice : 24 Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,  
Mme Katia PREVOST, Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,  
Présents : 17 M. Daniel BATARD, M. Philippe BEAUVAIS, M. Alain BARON, M. Frédéric GRILLET,  
Mme Béatrice ODINK, Mme Martine DELIGEON, Mme Sophie RANDUINEAU,  
Représentés : 05 Mme Dominique BOSA, Mme Cécile LE TELLIER, Mme Christelle ROMEO,  
M. Hervé CALAS, Conseillers Municipaux.  
Votants : 22

**Pouvoirs :**  
M. Alain JAUEN à Mme Sandrine PERROUD,  
M. Eric HENNEGUELLE à Mme Bénédicte BEYENS,  
M. Dominique GALLOT à Mme Martine DELIGEON,  
Mme Katia CHAUVET à M. Laurent RICHARD,  
Mme Karine WITTMANN-TENEZE à Mme Dominique BOSA.

**Absents excusés :** M. Alain SALMON et Mme Silvia GOHIER-VALERIoT.

**Secrétaire de séance :** Mme Guylène BIGOT

Monsieur Le Maire fait état des résultats de l'exercice 2023 qui se résument comme suit :

	Résultat reporté de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	2.219.111,59 €	800.714,93 €	3.019.826,52 €
Investissement	-636.325,29 €	20.066,35 €	-616.258,94 €

Monsieur Le Maire fait état des restes à réaliser :

<b>Détermination du solde des restes à réaliser de la section d'investissement</b>	
Total des RAR en recettes à reporter sur N+1	479.284,19 €
Total des RAR en dépenses à reporter sur N+1	925.624,04 €
<b>Solde des RAR</b>	<b>-446.339,85 €</b>

<b>Résultat</b>	<b>-1.062.598,79 €</b>
-----------------	------------------------

Monsieur Le Maire précise qu'en raison du besoin de financement de la section d'investissement, il propose de procéder à l'affectation de résultat de la façon suivante :

× Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) :	1.062.598,79 €
× Excédent de fonctionnement reporté :	1.957.227,73 €

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, décide, par 20 voix pour et 2 abstentions,**

- **De voter** les résultats définitifs du budget général pour l'exercice 2023 ;
- **D'affecter** ces montants au budget général 2024 comme suit :

× Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068 – Recette d'investissement) :	1.062.598,79 €
× Excédent de fonctionnement reporté :	1.957.227,73 €

- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,  
Guylène BIGOT**

**Le Maire,  
Laurent RICHARD**

